

**Motion de Mme Marie Vanek, MM. Jean-Pierre Lyon, Bernard Paillard, Didier Burkhardt et Guy Valance: «Annulation des licenciements du personnel technique et administratif du Théâtre de la Comédie».**

(ainsi amendée et renvoyée à la commission des beaux-arts par le Conseil municipal lors de la séance du 20 avril 1999)

MOTION

Considérant que:

- la *Tribune de Genève* a fait état dans son édition du 8 janvier 1999 de la décision, annoncée à huis clos le 16 décembre dernier par la nouvelle directrice du Théâtre de la Comédie aux membres du personnel de cette institution, en vertu de laquelle neuf d'entre eux sur quatorze devaient perdre leur emploi;
- selon l'article de presse, la nouvelle directrice a motivé sa décision, non pas par le fait qu'elle voulait rechercher des économies par des suppressions de postes, mais par le fait qu'elle voulait remplacer le personnel existant par des personnes qui lui étaient proches!
- cette décision, annoncée à la veille de Noël, qui touche des employés dont certains justifient de plus de vingt ans de fidèles et loyaux services et contre lesquels la nouvelle directrice n'a pas le moindre grief à formuler, si ce n'est sa volonté de changement, est à la fois scandaleuse et inacceptable de la part d'une institution publique largement subventionnée par la Ville de Genève, qui doit mener une autre politique de l'emploi que celle des entreprises privées adeptes du néolibéralisme pur et dur;
- la réaction du président de la Fondation d'art dramatique (FAD), dont dépend le Théâtre de la Comédie, telle que relatée dans la *Tribune de Genève*, laissant entendre que juridiquement la nouvelle directrice aurait le droit de constituer une nouvelle équipe, laisse songeur de la part d'un responsable d'une institution publique, alors que cette fondation a la compétence juridique et se doit d'annuler des congés notifiés sans le moindre juste motif et de veiller à ce que la nouvelle directrice ne profite pas de sa fonction pour mener une politique de petits copains,

le Conseil municipal:

1. déplore les licenciements opérés par la nouvelle directrice nommée de la Comédie;
2. charge la commission des beaux-arts d'entendre Mme Bisay sur les raisons qui ont motivé ses décisions, sur la politique en matière de personnel qu'elle entend mener, et de l'inviter à réengager le personnel technique licencié qui le souhaiterait;

3. charge la FAD de prendre toutes les mesures qui s'imposent pour éviter que de tels faits ne se reproduisent.